



REGLES D'HYGIENE-SECURITE-ENVIRONNEMENT

Objectif :

Assurer les règles d'hygiène-sécurité et environnement applicables sur les sites d'ENVIPUR.

A Fournir par Le Fournisseurs

- Etre muni d'un document permettant l'accès aux différents sites pour prestation (BC, Note d'accès, Ordre de travail, etc.),
- Définir et préciser les risques liés à votre intervention,
- Assurance Responsabilité civile et/ou Responsabilité Multirisques professionnels.

A Fournir par ENVIPUR

- Faire une induction Hygiène-Sécurité-Environnement afin de sensibiliser aux respects des dispositions d'Hygiène-Sécurité-Environnement,
- Emargement de la fiche d'induction.

Les préposés du fournisseur ont obligation de respecter les règles d'Hygiène-Sécurité-Environnement appliquées sur les sites, en particulier, le port des EPI adaptés, les respects des vitesses limites, les zones de manutention et manœuvres, etc.

Le non-respect de ces dispositions pourra conduire à l'exclusion du contrevenant sans indemnité ni pour celui-ci, ni pour le fournisseur.

Abidjan, le 27 Janvier 2014.



César AKA-KHIE
Président Directeur Général